



Projet d'isolation  
par l'extérieur et de  
rénovation de  
toitures de 3  
bâtiments à  
Villerupt (54) –  
passage  
d'expertise

Meurthe & Moselle HABITAT  
Novembre 2023

Vérification de  
présence d'oiseaux  
ou de chauves-souris



biotope

Citation recommandée	Projet d'isolation par l'extérieur et de rénovation de toitures de 3 bâtiments à Villerupt (54) – passage d'expertise. 8 p.	
Date	21/11/2023	
Nom de fichier	Diagnostic_mmh_Villerupt_54	
Maître d'ouvrage	MMH Meurthe et Moselle HABITAT 16, rue de Serre 54000 NANCY	
Interlocuteur	Quentin MUSSOT	E-mail : qmussot@mmhabitat.fr Téléphone : 03 83 17 56 30 / 06 70 39 89 71
Biotope, Responsable du projet, terrain et rédaction	Thomas ROUSSEL	E-mail : troussel@biotope.fr Téléphone : 06 74 76 70 04
Biotope, terrain et rédaction	Mélanie KRAEMER	E-mail : mkraemer@biotope.fr Téléphone : 03 83 28 25 42
Biotope, Contrôleur qualité	Mélanie PICARD	E-mail : mpicard@biotope.fr Téléphone : 03 83 28 25 42

## 1 Contexte d'étude et méthode appliquée

Le site d'étude se situe au niveau de la Résidence A. Lebrun (1 à 5 rue du 8 Mai 1945) et des bâtiments A et B (rue Anatole France) sur le territoire communal de Villerupt, dans le département de la Meurthe-et-Moselle, en région Grand-Est. Ces bâtiments doivent faire l'objet de travaux de restauration.

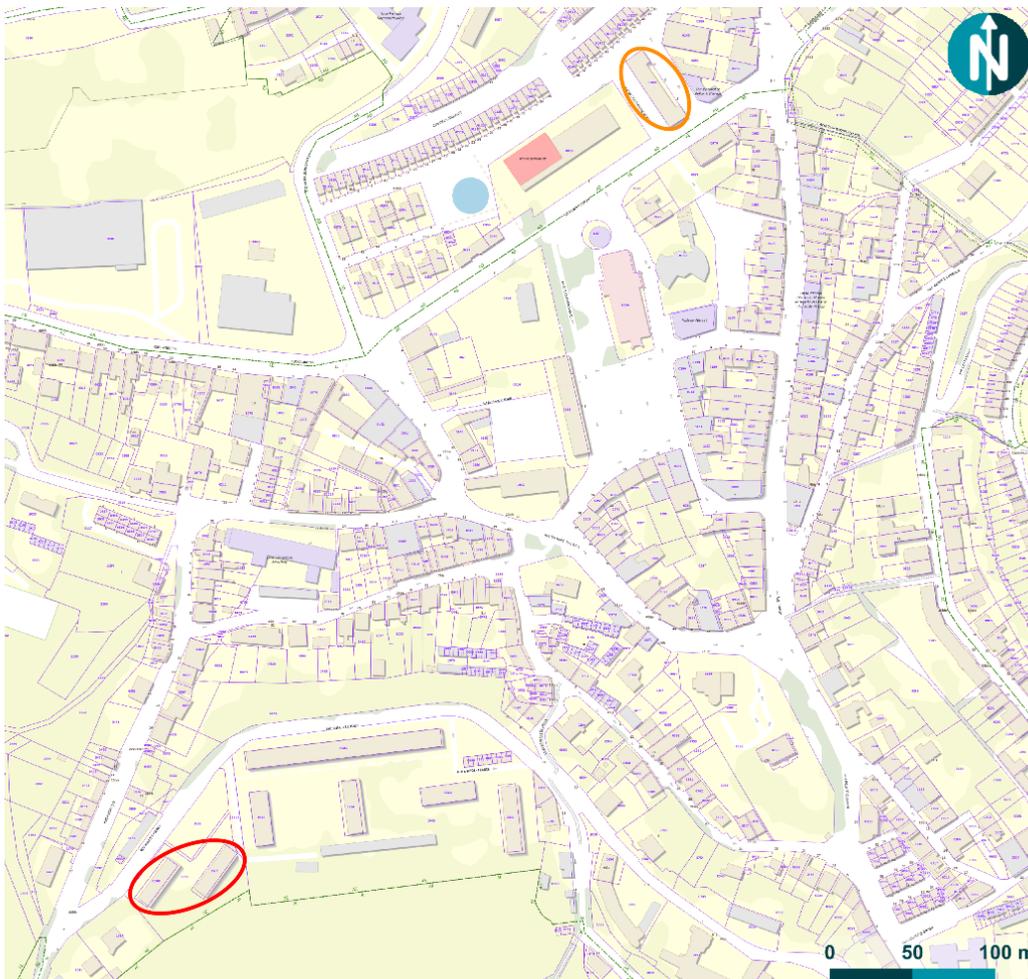
Le maître d'ouvrage du présent travail est Meurthe & Moselle HABITAT (mmh).

La société Biotope a été missionnée pour réaliser un diagnostic ayant pour objectif de déterminer la présence ou l'absence d'espèces protégées (oiseaux et chauves-souris) au sein des bâtiments concernés. Ce diagnostic consiste en l'expertise des bâtiments par deux experts et la détermination des espèces présentes (oiseaux et chauves-souris) en leur sein.

L'investigation de terrain a eu lieu le 16 novembre 2023. Les façades des différents bâtiments ont été inspectées (à l'œil nu et à l'aide de jumelles) dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour les travaux. Certaines parties des bâtiments n'étaient pas accessibles pour des raisons de sécurité (toitures).

Une synthèse des observations et des recommandations de mesures de type ERC à mettre en œuvre sont proposées en fin de document.

Soulignons que ce document ne peut en aucun cas constituer le volet milieux naturels d'une étude d'impact.



### Localisation des bâtiments

VILLERUPT (54)

Bâtiments :

-  Bâtiments A & B
-  Résidence A. Lebrun

## 2 Observations

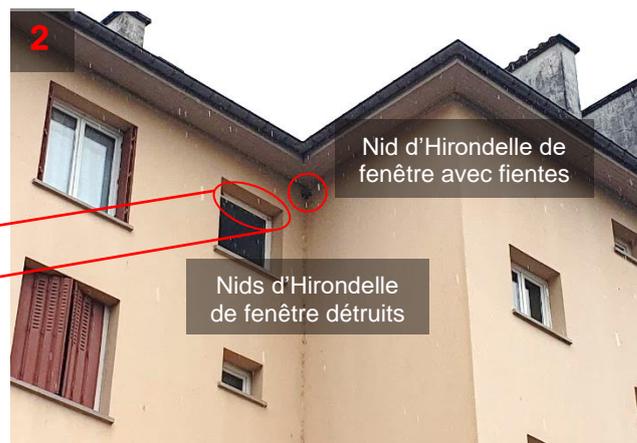
### 2.1 Résidence A. Lebrun

La résidence A. Lebrun doit faire l'objet de travaux (révision de la toiture et démolition des souches de cheminées et dépose du bardage existant puis mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur (ITE)). Il présentait **4 nids d'Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*) au niveau de deux façades.



Hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*)

3 nids sont présents sur la façade nord-est (voir photos 1 & 2 ci-dessous). 2 ont dû être détruits récemment au niveau de la fenêtre (voir photo 2 ci-dessous à gauche). Le troisième nid se situe juste à côté de cette fenêtre, au coin de la façade, avec présence de fientes le long du mur (voir photo 2 ci-dessous à droite).



Le dernier nid se situe sur la façade sud-ouest (voir photo 3 ci-dessous). Il semble que cela soit une tentative de construction de nid qui a échoué.



Des planches en bois sous l'avancée de la toiture sud-ouest ne sont pas jointives, laissant plusieurs espaces pouvant permettre le passage de petites chauves-souris de type Pipistrelles (voir photo 3 ci-avant).

Aucun indice de présence de chauves-souris n'a été trouvé, ni sur les façades ni sur les encadrements de portes et de fenêtres (absence de guano), ni au sol.

Des nids avaient été précédemment observés dans des souches de cheminées destinées à être démolies (source : mmh), mais nous n'avons pas pu accéder à la toiture. Seul du Pigeon biset (*Columba livia*) a été observé posé et survolant la toiture du bâtiment. Cette espèce anthropophile niche très régulièrement au sein des cheminées, il est donc possible que ces nids appartiennent à cette espèce.

Néanmoins, le Choucas des tours (*Coloeus monedula*) est l'espèce typique des souches de cheminées. Le passage, effectué en novembre soit en dehors de la période de reproduction de l'avifaune, ne permet pas de statuer sur l'espèce concernée par les nids précédemment observés. Un passage complémentaire en mai 2024 permettrait de lever tout doute. Si cette espèce (protégée) se révèle être présente, celle-ci devra faire aussi l'objet d'une demande de dérogation.

## 2.2 Bâtiments A et B

Les bâtiments A et B, situés rue Anatole France, doivent aussi faire l'objet de travaux (révision de la toiture et dépose du bardage existant, puis mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur (ITE)). Lors de notre prospection, **aucun indice de présence d'oiseau ou de chauves-souris n'a été trouvé, ni sur les murs ou les encadrements de portes et de fenêtres, ni au niveau des volets roulants (absence de guano et de fiente), ni au sol.**

Nous avons également prospecté les bâtiments aux alentours et aucun indice de présence n'a été trouvé sur ces bâtiments.



## 3 Synthèse des observations et recommandations

### 3.1 Synthèse et recommandations

Les travaux prévus vont provoquer la destruction d'au moins **quatre nids d'Hirondelle de fenêtre.**

**Les nids et les individus de cette espèce sont protégés par la loi. Une demande de dérogation va donc être nécessaire et devra être obtenue avant le début des travaux. Dans ce cadre, des mesures de type ERC (Évitement, Réduction et Compensation) devront être mises en œuvre. Une des principales mesures de compensation sera la mise en place de nids artificiels (8 au minimum).**

Ces nids artificiels seront mis en place, si possible, au niveau des façades de la Résidence A. Lebrun. Dans le cas où l'avancement de la toiture ne serait pas suffisant pour installer les nids artificiels après la pose de l'isolant, ils devront être installés au sein d'une structure nouvelle (type Tour à Hirondelles) ou sur les façades d'un bâtiment proche.

Ces travaux devront être réalisés avant la période de nidification des Hirondelles (mars-avril à fin août) ; soit au plus tard début mars (les premières hirondelles revenant de leur migration dès février pour les plus précoces).

**Un passage en mai 2024 est nécessaire afin de statuer sur la présence ou non de Choucas des tours au sein des cheminées, cette espèce étant protégée, elle devra aussi faire l'objet d'un dossier de dérogation si sa présence est confirmée.**

### 3.2 Exemples de nids et nichoirs à mettre en place

- Nids d'Hirondelle de fenêtre à installer sur des façades :



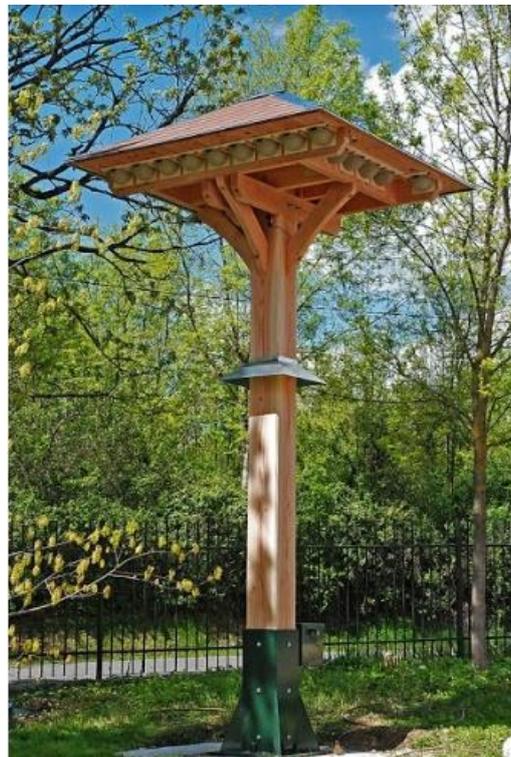
Exemple de nid double en béton de bois, avec planchettes en fibre de ciment naturel, pour Hirondelles de fenêtre (source : <https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/nid-double-en-beton-de-bois-planchettes-fibre-ciment-naturel-pour-hirondelles-de-fenetre/>)

**Ces nids pour Hirondelles de fenêtre pourront être installés sur les façades du bâtiment.**

Des protections peuvent être installées afin de limiter la salissure dues aux fientes des oiseaux : planches à fientes, en béton ou en acier thermolaqué (source : <https://nichoirs-pour-oiseaux.com/categorie-produit/nos-autres-produits/>) :



- Exemple de tours à Hirondelles (source : <https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/tour-a-hirondelle/> à gauche et <http://www.biosymbiose.fr/> à droite) :



Si une tour est installée, celle-ci devra être munie d'un système de repasse automatique (alimentée via un kit solaire) afin d'attirer les hirondelles à leur retour au printemps. La diffusion des cris d'hirondelles sera programmée de telle façon que cette repasse ne fonctionne que durant la période de présence de ces oiseaux (de mi-mars à fin août, uniquement de jour).



**Siège social :**

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - [www.biotope.fr](http://www.biotope.fr)